



MIVILUDES



Dérives sectaires en santé : la MIVILUDES et l'Ordre national des infirmiers agissent pour sensibiliser les infirmiers au risque de dérives thérapeutiques à caractère sectaire

Communiqué de presse

24/09/2015

Le nombre de pseudo praticiens, de dérives thérapeutiques dues à des pratiques commerciales trompeuses et de formations débouchant sur des qualifications non reconnues par l'Etat concurrencent de façon inquiétante l'offre de soins conventionnels. Ainsi, la maladie est devenue une porte d'entrée propice aux mouvements à caractère sectaire qui, profitant de la souffrance et de la vulnérabilité des malades, peuvent les exposer au risque de dérives sectaires.

Serge Blisko, président de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) et Didier Borniche, président de l'Ordre national des infirmiers ont signé cet après-midi une convention de partenariat. Il s'agit de la première convention que la MIVILUDES signe avec une organisation de professionnels de santé. Elle témoigne de l'engagement des deux institutions à développer une vigilance sur les dérives sectaires en santé et de veiller à l'information des professionnels de santé et à la qualité des soins proposés aux patients, notamment lorsque ceux-ci s'interrogent sur leur parcours de soins, à savoir le choix du thérapeute ou du traitement « complémentaire ».

Deux axes prioritaires ont été définis :

- l'échange d'informations portant sur les signalements de situations à risque, complété par l'apport d'expertise de la MIVILUDES et la transmission des sanctions ordinales lorsqu'elles sont en lien avec des dérives thérapeutiques à caractère sectaire ;
- les actions de sensibilisation au risque de dérives sectaires auprès de la profession par voie d'interventions notamment auprès des référents régionaux « dérives sectaires » de l'Ordre, d'élaboration de messages d'informations et de fiches pratiques, visant à aider les infirmiers tant dans le repérage des patients concernés que dans la prévention de pratiquer des méthodes insuffisamment éprouvées de type dérive sectaire.

A propos de la MIVILUDES

La mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES), service du Premier ministre, a pour missions d'observer et d'analyser le phénomène sectaire, de coordonner l'action préventive et répressive des pouvoirs publics à l'encontre des dérives sectaires, et d'informer le public sur les risques et les dangers auxquels il est exposé.

En savoir plus sur les dérives sectaires en santé : consultez [le guide et les fiches pratiques](#) élaborées par la MIVILUDES (www.derives-sectes.gouv.fr).

A propos de l'Ordre national des infirmiers

Avec près de 175 000 inscrits, l'Ordre national des infirmiers est le deuxième des sept ordres de professions de santé en France. Chargé par la loi de veiller au maintien des principes éthiques et au développement des compétences, indispensables à l'exercice de la profession, l'Ordre contribue à promouvoir la santé publique et la qualité des soins. Contrôle de l'accès à la profession, protection du patient et respect des règles déontologiques, police des conflits d'intérêt avec l'industrie pharmaceutique, sauvegarde de l'indépendance professionnelle, préservation du secret professionnel sont autant de missions régaliennes assurées par l'ordre. Il accomplit ses missions par l'intermédiaire des conseils départementaux, des conseils régionaux ou interrégionaux et du conseil national de l'ordre.
